

Résultats élections du 18 juin 2012

SOMMAIRE

P.1	Le mot du Président
P.2	Les nouveaux élus
P.3	La page pratique
P.4	Actualités

L@ minute internet

Pour limiter les courriers papier, pensez à nous communiquer votre adresse mail, ainsi les prochains envois seront plus économiques et écologiques.

**Pour recevoir la prochaine édition du
POD'Ordre par mail, merci de nous
contacter par mail :**
contact@nordpasdecalais.cropp.fr

**Très bientôt votre POD'Ordre sera
téléchargeable sur notre site internet...**



Beaucoup de courriers nous reviennent « destinataire non identifiable ».

Merci de vous assurer que votre boîte aux lettres est clairement identifiée.

Pages Jaunes



Pour une insertion payante dans les pages jaunes, les professionnels doivent envoyer au CROPP :
- une demande motivée (cabinet secondaire, collaboration, exercice annexe à une autre profession)
- avec copie du bon de commande obligatoire

Le mot du Président ...

Chers Consœurs et confrères,

Vous venez d'élire vos représentants au Conseil Régional de l'Ordre des Pédiatres Podologues. 3 titulaires et 4 suppléants dont vous trouverez les nouvelles fonctions dans ce bulletin, rejoignent le conseil d'administration. Cette nouvelle équipe a choisi de privilégier, par une meilleure information et la conciliation, le juste respect du code de déontologie, d'être à l'écoute des problèmes individuels et d'accompagner chaque professionnel tout en étant garant des intérêts généraux de la profession.

Il ne s'agit pas de réprimer dans un anonymat confortable mais d'expliquer les raisons et la nécessité de l'observance de ces règles applicables à tous.

L'Ordre a permis de stabiliser la profession, en évitant les égarements et certaines pratiques douteuses et dépassées.

Les devoirs envers nos patients, nos confrères et les autres professions de santé confortent la reconnaissance du Pédiatres Podologue comme professionnel de santé à part entière.

Nous sommes responsables de nos actes et de l'acquisition renouvelée de nos connaissances.

L'Ordre est le reflet d'une profession unie dans le même respect du soignant et du patient.

C'est ainsi que celle-ci peut évoluer et que nous pouvons nous affirmer comme professionnel de santé de premier recours pour les soins de pédicurie et de podologie.

Les prémices de cette reconnaissance se ressentent déjà et l'évolution du plateau technique, des nouveaux matériaux, de la formation continue, de la qualité des soins amènent, de plus en plus, les patients à consulter, en première intention, le Pédiatres Podologue pour toutes les affections épidermiques du pied et les algies induites par les troubles de l'équilibre.

Notre structure ordinaire reconnue par le législateur et les autres acteurs de santé est une opportunité considérable pour l'essor de notre profession.

Nous devons la respecter et la faire évoluer ensemble.

Après s'être impliquée avec passion et avoir dépensé beaucoup d'énergie à poser les premières pierres de notre Conseil régional, Mlle Carine CIMAROSTI me passe le relais pour poursuivre et faire évoluer celui-ci à notre image.

Je tiens à la remercier, avec sincérité, pour tout ce qu'elle a pu réaliser au sein de notre Conseil régional en espérant qu'elle oubliera toutes les difficultés rencontrées et les incompréhensions pour ne retenir que la joie des objectifs atteints et la reconnaissance de ceux qui lui ont fait confiance.

Bernard SOREZ,
Président CROPP Nord & Pas de Calais

Les nouveaux élus et les commissions



De gauche à droite : Hugues LESAY, Bernard SOREZ, Michel LEROY, Gérard PEYRAC, Daniel VENNIN, Marie CARISSIMO, Alain VERNEZ, Véronique LEBRETON, Virginie HENNING, Anne-Catherine BOSSUET-DELCHAMBRE.

Les élus

Titulaires

Bernard SOREZ	Président
Véronique LEBRETON	Vice-Présidente
Marie CARISSIMO	Trésorière
Daniel VENNIN	
Gérard PEYRAC	
Alain VERNEZ	

Suppléants

Anne-Catherine BOSSUET- DELCHAMBRE
Virginie HENNING
Hugues LESAY
Vanessa VENIEL
Michel LEROY

Les commissions

Commission de conciliation

Michel LEROY – Alain VERNEZ – Gérard PEYRAC

Commission « dérogations »

Marie CARISSIMO – Virginie HENNING – Hugues LESAY -
Anne-Catherine BOSSUET-DELCHAMBRE

Commission EPP

Gérard PEYRAC – Hugues LESAY – Michel LEROY

Commission CLIORS / ARS

Bernard SOREZ – Véronique LEBRETON – Gérard PEYRAC

Commission communication

Véronique LEBRETON – Virginie HENNING – Daniel
VENNIN

Formation Restreinte

Véronique LEBRETON – Daniel VENNIN – Gérard PEYRAC

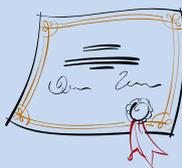
Les mouvements du Tableau de l'Ordre

transfert de région

ZMYSLONY Florine,
ALLART FLIPO Inès
TRANNOY Juliette

radiation

EYMAR CARLE Katya
ALLAERT Francine
LEGER Aude
WANTZ Eric
PLATEL Fanny



nouveaux inscrits

LEGETT Amélie
GRAVE Mathieu
DUEZ Stéphanie
GOUBAUD Marine
FEYS Camille
LONGBIEN Anne
GRUMEZ Lucie
ROPERT Marion
BALLAST DELANNOY Florence
DELEPORTE Amandine

BOURLET Mélanie
JOUANNET Emilie
DOLATA Blandine
DEVAUX Victor
LIMA Gauthier
SAMOY Céline
LUCE Paul
COULON Gaël
LAGACHE Delphine

Le rôle de l'Ordre

L'Ordre des Pédiatres Podologues a pour rôle essentiel l'organisation et la discipline de la Profession. Il a 5 missions principales :

- Une mission morale, déontologique et éthique
- une mission administrative et réglementaire
- Une mission juridictionnelle et disciplinaire
- Une mission consultative
- Une mission d'entraide

L'Ordre peut être consulté sur des questions soumises par le Ministère chargé de la Santé et même proposer des projets susceptibles de faire progresser la profession et son exercice mais il ne peut s'impliquer dans les négociations professionnelles et conventionnelles qui sont du ressort des syndicats professionnels.

Recommandations relatives à la mention des diplômes complémentaires

Les pédicures podologues qui le souhaitent peuvent faire mention, sous certaines conditions, de formations complémentaires reconnues par l'Ordre et validées par le Ministère de la Santé.

Seuls les diplômes autorisés par le Conseil National de l'Ordre et dont la liste est diffusée, peuvent être mentionnés. Aucune inscription ne peut être effectuée sans l'autorisation écrite délivrée par l'Ordre National, sur demande du professionnel auprès de son Conseil Régional de l'Ordre.

Le professionnel dispose de 3 supports :

- **Sa plaque professionnelle sur laquelle, selon son choix, est autorisé un maximum de 2 diplômes reconnus, en plus du diplôme d'Etat**
- **Ses feuilles à en-tête et cartes de visite**
- **Son site internet**

Sur chacun de ces supports, seul l'intitulé exact du ou des diplômes avec le lieu de formation, est autorisé.

Rappel : Le seul titre reconnu par le Code de la Santé Publique est celui de **Pédicure-Podologue**.

Les intitulés ci-après : Pododiabétologue, Podologue du sport, Biomécanicien, Posturologue ne sont pas autorisés.

MEMO CONTRATS

Vos contrats (remplacement, collaboration, cession, bail,...) doivent nous être communiqués **dès signature et avant le début du contrat.**

Chaque page doit être paraphée et la dernière page datée et signée. Au besoin un avenant peut être ajouté à chaque contrat pour réaliser un état des lieux, fixer les modalités de fonctionnement du cabinet (jours et horaires d'ouverture du cabinet) ...

Chacun est responsable de l'envoi du double de son contrat au CROPP. **N'oubliez pas que le contrat vous protège en cas d'accident ou de litige.**



MEMO INTERNET

Sur le site www.onpp.fr vous trouverez les informations générales relatives à votre activité, et notamment le code de déontologie.

Dans la rubrique « publications/rapports et travaux » le mémento d'installation, le guide des contrats, les recommandations du plateau technique, et dans « publications/bulletin » l'intégralité des revues **Repères**.

A partir de www.onpp.fr vous pouvez rejoindre le site du CROPP NPC, vous identifier pour télécharger les contrats type, vous tenir informés de l'actualité du CROPP NPC et bientôt télécharger le bulletin **Pod'Ordre**

L'Ordre se devait de permettre au Pédicures-Podologues de répondre à leur obligation d'entretenir et de perfectionner leurs connaissances. Mais il se devait également de rester force de proposition dans ce bouleversement qui s'annonce pour la profession.

Pendant cette phase de transition, participer à l'**Évaluation des Pratiques Professionnelles (EPP)** est pour chacun, le moyen de valider son obligation de **Développement Professionnel Continu (DPC)**.

A cet effet, vous trouverez sur le site de l'ONPP, ou sur demande au secrétariat du CROPP NPC, la fiche d'inscription aux EPP à venir.

Beaucoup de Pédicures podologues sont un peu effrayés lorsqu'ils entendent parler d'évaluation des pratiques professionnelles : Il ne s'agit pas de juger et de remettre en cause les compétences et les pratiques professionnelles de chacun mais de proposer une mise en commun d'une dynamique d'échange, d'évaluer ses propres méthodes, et de remédier, le cas échéant, à ses insuffisances.

Évaluer ses pratiques ce n'est pas être jugé mais c'est remettre en cause ses habitudes de travail et trouver les solutions pour améliorer la qualité de ses soins et apporter une plus-value à ses pratiques.

Dans l'attente d'une mise en place effective du Développement Professionnel Continu courant 2013, le Conseil National a souhaité proposer aux professionnels la possibilité de poursuivre la démarche de l'Évaluation des Pratiques Professionnelles sur la période 2012-2013.

Vous pouvez télécharger sur le site www.onpp.fr les fiches pratiques reprenant les différents programmes proposés.

Merci d'envoyer cette fiche d'inscription complétée par mail ou à défaut par courrier au Conseil national de l'Ordre des pédicures-podologues dont vous avez l'adresse indiquée sur les pages régionales du site www.onpp.fr ou dans une lettre et l'information régionale. Les groupements ont aussi des adresses de correspondance et des coordonnées d'adhésions et de paiement à jour. Ils se seront alors chargés de votre inscription à la prochaine session ou de l'inscription sur site d'adhésion et de paiement.

Remplir et retourner sur le site www.onpp.fr à l'adresse : <http://www.onpp.fr/formulaire/inscription-pratiques-professionnelles.html>

Date : _ / _ / _

Évaluation des pratiques professionnelles - Fiche individuelle d'inscription

Civilité : Mme / Mlle / M /

Nom : _____

Prénom : _____

Conseil régional de l'Ordre dont vous dépendez : CROPP _____

N° d'inscription à l'Ordre : _____

Adresse professionnelle : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Portable : _____ e-mail : _____

Liste des programmes EPP pour l'année 2012

Merci d'indiquer le ou les programmes que vous souhaitez intégrer en les numérotant par ordre de préférence (1 à 5) dans la case correspondante

Programme 1 : Dossier patient en pédicure-podologie

Programme 2 : Hygiène des soins au cabinet

Programme 3 : Hygiène des locaux

Programme 4 : Bilan podologique du patient âgé

Programme 5 : Avis podologique et communication interprofessionnelle: le cas de la gonaigie

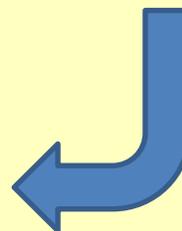
Quels autres thèmes souhaitez-vous aborder ultérieurement ?

- A partir de recommandations et/ou référentiels existants* : Pied diabétique, Polyarthrite, Onychomycoses, Dépistage du mélanome, Education thérapeutique, Prévention des chutes, (* Souligner les thèmes retenus)
- Autres (préciser) : _____

Remarques : _____

Signature et/ou tampon : _____

Fiche d'inscription à télécharger sur le site, ou sur demande au secrétariat du CROPP NPC



Nous contacter ...



Notre secrétariat est ouvert les **mardi, jeudi, et vendredi, de 9h à 13h**. Fermé le mercredi. Il se tient à votre disposition afin de répondre à vos questions.



03.20.50.80.79



41 rue de Valmy 59000 Lille



contact@nordpasdecals.cropp.fr

Si vous souhaitez poser une question à vos élus, merci de passer par le secrétariat...

FERMETURE ANNUELLE
VACANCES DE NOEL